

Règlement



Trophée Départemental Jeune Vététiste ENDURO MONTAGRIER

Samedi 08 avril 2023



VTT MONTAGRIER SPORTS LOISIRS



Règlement TDJV ENDURO

Montagrièr 08 avril 2023



Définition :

- Le Club de **VTT Montagrièr SL** met en compétition une Epreuve ENDURO jeunes vététistes.
- Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.
- La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.
- Pour tous les aspects qui ne seraient pas traités dans le présent règlement, les règlements généraux de la Fédération Française de Cyclisme s'appliquent.

Participation :

- Les compétiteurs doivent être titulaire d'une licence jeunesse FFC ou d'une licence Accueil Jeune.

Catégories d'âge :

- Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories :
 - Prés licencié (-7ans)
 - U9 (Poussins) (7-8ans)
 - U11 (Pupilles) (9-10ans)
 - U13 (Benjamins) (11-12ans)
 - U15 (Minimes) (13-14ans)
 - U17 (Cadets) (15-16ans)
 - Garçons et Filles
- Tous les pilotes sont admis, mais nous insistons sur le fait que les parcours empruntés pourront demander un certain niveau physique et une certaine maîtrise technique
- Soyez conscients des possibilités de vos enfants

Format et Parcours de l'Epreuve :

- Caractéristiques : l'Enduro jeunes vététistes est une compétition qui se court en individuel. Les compétiteurs devront parcourir un nombre défini de spéciales avec comme seul adversaire le chronomètre. Il existe peu ou quasiment pas de confrontation avec les pilotes.
- L'Enduro s'organise selon le format « rallye » où les liaisons sont effectuées à VTT.
- Le parcours est sélectif pour permettre aux pilotes de se démarquer par rapport à leurs qualités techniques et physiques. Il sera composé en majorité avec des sections descendantes ainsi que des sections de pédalage (80 à 90% de descentes / 10 à 20% de sections physiques ou montantes).
- Le parcours sera matérialisé par de la rubalise, des portes ou des couloirs de rubalise, comme indiqué dans le schéma fourni ci-dessous.
- Si un pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité.
- Des signaleurs situés le long du parcours seront habilités à relever toute infraction au règlement.
- Les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.
- L'organisation du service de secours doit être conforme aux indications du dossier préfectoral et du RTS

Engagements :

- Les coureurs doivent s'inscrire librement et dans les délais sur la plateforme d'inscription « **cycle web** » ou sur place.
- Les tarifs des engagements sont de **7€** par compétiteur sur place
- Engagements sur place : Il est possible de s'inscrire sur place sous réserve de places disponibles (la disponibilité des places sera précisée sur le site internet de l'organisation).

Contrôle Administratif et technique :

- Sur place, l'accueil, les engagements et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront au **Centre Sports Nature de Montagrièr** à partir de **10h** par l'organisateur.
- Aucun retrait de dossards ne pourra être effectué après le départ de l'épreuve.
- Lors du retrait des dossards, chaque concurrent se verra remettre des autocollants pour marquer son VTT. Ces autocollants devront être apposés sur le côté droit du vélo, au niveau de la fourche et du cadre. Les autocollants sont apposés par le pilote sur son vélo lors du retrait des dossards, sous contrôle d'un arbitre au départ des spéciales.

Matériel :

- Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.
- Sont autorisés à se présenter, les pilotes équipés de VTT dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées.
- Les compétiteurs ont le droit de n'utiliser qu'un seul VTT tout au long de la compétition. Le cadre et la fourche sont marqués au préalable. En cas de casse matériel (cadre, fourche et bras arrière), les coureurs doivent se signaler à la direction de course. En cas de changement de l'ensemble ou d'une partie du VTT, les coureurs sont pénalisés de 5 min (pénalité affectée à la journée) s'ils ont indiqué le changement auprès du comité de course. Dans le cas contraire, les coureurs seront mis hors course.
- Les vélos à assistance électrique sont interdits.



Règlement TDJV ENDURO

Montagrièr 08 avril 2023



Equipement :

- Le port du casque (CE) et des gants longs est obligatoire en spéciale.
- Lors des liaisons, le port du casque (CE) est obligatoire.
- Le port du casque intégral monobloc (CE), des gants longs, des genouillères, d'une protection dorsale (CE) ou d'un sac à dos avec protection dorsale homologuée CE est vivement conseillé en spéciale.
- Il est interdit de transporter un second casque sur l'ensemble du parcours.
- Tout concurrent se présentant au départ sans l'équipement obligatoire se verra refuser le départ. Si un concurrent parcourt une spéciale ou une liaison sans l'ensemble des équipements obligatoires, il sera sanctionné par le comité de course (pénalité affectée à la journée de course, allant d'une pénalité de temps à la mise hors course).
- Caméras embarquées : L'utilisation des caméras embarquées sont interdites en course (et en reconnaissances si elles existent).

Reconnaisances et Traces :

- Reconnaisances interdites. Tout concurrent dérogeant à cette règle sera soumis à une sanction.
- Les pistes sont matérialisées par des portes, de la rubalise. Tout participant se trouvant sur ces pistes à VTT ne pourra nier savoir qu'il s'agissait d'une piste de compétition.
- A partir du moment où les tracés sont matérialisés, aucune reconnaissance à pied n'est autorisée sauf exception mentionnée.
- Le comité de course peut, à tout moment, modifier le tracé des spéciales pour la sécurité des participants et l'équité de la course. Le tracé reconnu par les coureurs n'est pas définitif.
- L'intégralité du présent règlement s'applique sur la période de reconnaissance et de chronométrage. Les navettes motorisées et l'assistance (hors zone d'assistance officielles) sont interdites (sauf organisation officielle).
- Les sanctions données pendant les reconnaissances sont appliquées à la période de course.

Déroulement de la Course :

- Les catégories seront encadrées par un « chef de Groupe » ; ces groupes devront rassemblés 6 à 10 jeunes pilotes.
- L'ensemble des concurrents est soumis à une heure de départ pour l'ensemble des spéciales. Les horaires de départ sont remis aux Chef de Groupe. Tout retard au départ sera pénalisé. En cas de retard trop important, le comité de course peut décider de la mise hors course du concurrent pour ne pas perturber la bonne organisation de l'épreuve.
- Ce déroulement de course s'applique également à la période de reconnaissance si prévue par l'organisateur.
- L'assistance est interdite en dehors des zones d'assistance officielles (cf assistance Technique).
- Le comité de course se réserve le droit de modifier les horaires et conditions de départ à tout moment afin d'assurer l'équité et la sécurité des participants. En cas de changement, les participants seront informés.

Les pilotes partent un par un à intervalle régulier en début de spéciale. Les listes de départ seront établies par catégories d'âge et par rapports au numéro de plaque. Un intervalle de 5 minutes est proposé entre les catégories. En cas de retard d'un pilote au départ, il se verra pénalisé et prendra le départ à la fin de sa série (catégorie).

- Abandon : En cas d'abandon pendant une spéciale, le concurrent a la possibilité de participer aux autres spéciales. Le concurrent ne sera pas classé pour la journée de compétition de son abandon ainsi que pour le classement de l'épreuve. Le concurrent doit signaler son abandon auprès d'un marshall ou auprès du comité de course.
- Le nombre de spéciales est différent par rapport à la catégorie :
- Prés licencié : 3 spéciales (≈2km) et 3km de liaison
- U9 (Poussins) : 3 spéciales (≈2km) et 3km de liaison
- U11 (Pupilles) : 4 spéciales (≈2km5) et 4km de liaison
- U13 (Benjamins) : 5 spéciales (≈3km) et 5km de liaison
- U15 (Minimes) : 6 spéciales (≈3km5) et 9km de liaison
- U17 (Cadets) : 7 spéciales (≈4km), et 7km de liaison















Classement :

- Les vainqueurs dans les différentes catégories seront les compétiteurs ayant accompli l'intégralité des spéciales en un minimum de temps. Le classement s'effectue en totalisant les temps de toutes les spéciales chronométrées effectuées sur l'épreuve, et en tenant compte des éventuelles pénalités. Il n'y a pas de spéciale « joker ».
- En cas d'ex aequo, c'est le classement de la **spéciale 7** qui prime
- Un classement final sera affiché au **Centre Sports Nature de Montagrièr** après la fin de l'épreuve et seront consultables en ligne sur le site <http://vttmontagrièr.e-monsite.com/>
- Toute réclamation devra être faite dans un délai de 30 min après l'affichage des classements auprès du comité de course. Passé ce délai, les réclamations seront invalidées


Cérémonies Protocolaires :

- La cérémonie protocolaire aura lieu au **Centre Sports Nature de Montagrièr**, moins de 30 minutes après la fin des épreuves de tous les concurrents
- La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires est obligatoire. En cas d'absence, des sanctions sportives pourront être décidées par les arbitres. Le président du collège des arbitres est seul juge pour apprécier les cas de force majeure.
- Les concurrents devront participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur, conformément au règlement de la FFC.




Pénalités :

-  Le non-respect du règlement entraîne certaines pénalités :
-  Non-respect du parcours : de 5 min à la mise hors course si renouvellement
-  Changement de cadre, fourche, bras arrière ou VTT : 5 minutes si le collège des arbitres est prévenu / mise hors course si le collège des arbitres n'est pas averti
-  Présentation au départ sans le matériel obligatoire : refus de départ
-  Spéciale effectuée sans le matériel obligatoire : refus de départ
-  Casque non porté sur une liaison : mise hors course
-  Reconnaissance en VTT ou à pied en dehors des reconnaissances officielles : 5 minutes
-  Retard au départ temps : reclassement en fin de groupe jusqu' à la mise hors course. A déterminer selon le retard et la répétition
-  Dépose aux départs des spéciales de vêtements : 5 minutes
-  Dépose aux départs des spéciales de nourriture, boissons ou déchets hors poubelles : 10 min
-  Utilisation de tear off / assistance hors zone d'assistance : 10 minutes à la mise hors course si renouvellement
-  Le collège des arbitres et le directeur de course se réuniront à l'issue de chaque journée de course pour sanctionner les pilotes n'ayant pas respecté le règlement.
-  Le collège des arbitres et le directeur de course sont habilités à instaurer des pénalités non prévues par le présent règlement en cas de non-respect par un coureur des règles d'équité, de non-respect des autres pilotes, de l'environnement ou de l'organisation.
-  En cas d'événement exceptionnel, les sanctions peuvent être modifiées.

Droits à l'image :

-  En s'inscrivant sur l'épreuve les participants autorisent les organisateurs à utiliser et diffuser les photos/vidéos sur lesquelles ils apparaissent à des fins rétrospectives et de communication


Réclamation :

-  Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées du coureur dans un délai de 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.
-  Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats, auprès du collège des arbitres.
-  Dans tous les cas, le collège des arbitres et le directeur de course se réuniront afin de statuer. Tout pilote concerné par une réclamation sera entendu par ce même collège.

Durée de Course/catégories :

-  Il est demandé aux organisateurs de respecter les durées ci-dessous conseillées par catégories :

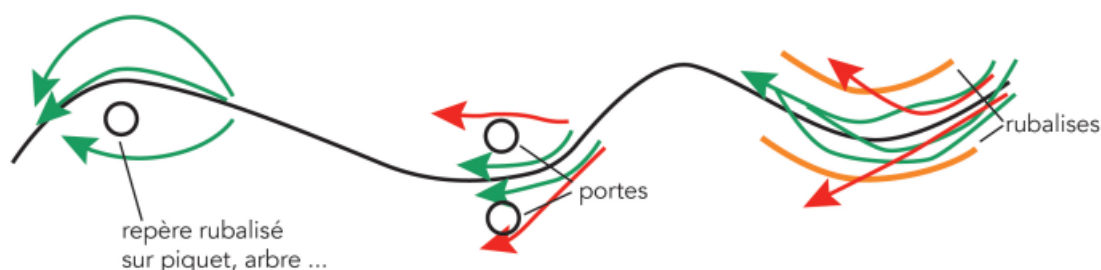
Catégories	Temps de spéciales	Temps cumulés Sp + liaisons
U7-U9	20 min	1 heures 30
U11	25 min	2heures
U13	30 min	2heures 30
U15	40 min	3heures
U17	50 min	4heures

-  Des Spéciales peuvent rajoutés par rapport au temps de cumulés

Annexes :

-  Trajectoire :

-  trajectoire autorisée
-  trajectoire interdite



Cartes :

